



COMMUNE D'HAMBERS
13, rue des Abbés Gaugain
53160 HAMBERS
Téléphone : 02.43.37.93.69
E-mail : mairie.hambers@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU MARDI 29 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-neuf octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand,
M^{me} TERRIEN Jacqueline,
M. CHIGNON Joël
M^{me} DALIBARD Fabienne,
M^{me} FAVIER Marie,
M. LAMBERT Loïc,
M^{me} REBILLARD Sophie,
M^{me} RONCIN Magali,
M^{me} SAUNIER Fabienne (19h50),

Absents excusés : M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume, M. LEPRINCE Augustin, M^{me} TOUCHET Laurence.

Absentes : M^{me} SAULEAU Sophie,

Présents : 9 **Votants** : 9

Elue secrétaire : M^{me} TERRIEN Jacqueline

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2024

- Il est adopté sans observation, à l'unanimité.
-

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

2024-29 : Territoire Énergie Mayenne : Travaux éclairage public de l'église.....	3
2024-30 : Adhésion au groupement de commandes achat et fournitures de bureau.....	3-4
2024-31 : Tarifs communaux, année 2025	4-5
2024-32 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Mayenne.....	5-6-7-8-9
2024-33 : Futur lotissement, Impasse des Vergers	9-10
2024-34 : Entretien des parcelles communales cadastrées WK22, 122 et 162	10
2024-35 : Prise en charge financière élève en classe ULIS	10
2024-36 : Dégradation lors d'une location à la salle des fêtes.....	10
Ancienne mairie et salle des fêtes	10
Décision du maire	10
Informations et questions diverses	10

La séance débute à 19h30

2024-29 Territoire Énergie Mayenne – Travaux éclairage public place de l'église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation du projet éclairage relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire Énergie Mayenne propose à la commune d'Hambers de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Éclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'Énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
15 000.00€	3 750.00€	900.00€	12 150.00€

Territoire d'Énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'Énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opérées par la commune d'Hambers.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'Énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'Énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :		
A l'issus des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	12 150.00€	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

2024-30 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.1414-3 du Code général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance susvisée,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,

CONSIDERANT le besoin commun de lancer une nouvelle consultation pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques,

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes mutualisées,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de Communes des Coëvrons et les communes mutualisées pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques ;

DÉCIDE d'intégrer ce groupement pour les postes suivants : fournitures administratives et papèterie ;

DÉSIGNE la Communauté de Communes des Coëvrons comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;

DIT que la CAO de la Communauté de Communes des Coëvrons est compétente pour attribuer les accords-cadres qui en découlent ;

DIT que chaque membre du groupement sera responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes utiles, notamment la convention de création du groupement de commande, et les accords-cadres qui en découlent.

2024-31 Tarifs communaux, année 2025

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Salles « Le Clos de l'Arpent »

Salle (150 personnes).....	250.00 €	Salle 81.05 m² + Cantine 62.65 m²
Salle + Salle de réunion (180 personnes).....	300.00 €	Salle /cantine = 143.70 m² + salle réunion 41.77 m²
Cuisine.....	120.00 €	
Lendemain.....	100.00 €	

Une réduction de 15 % est appliquée pour des forfaits :

Forfait Salle + Cuisine + Lendemain.....	400.00 €
Forfait Salle + Salle de réunion + Cuisine + Lendemain.....	440.00 €
Forfait vendredi soir à partir de 17h.....	50.00 €

Chauffage..... 50.00 €

du 1^{er} octobre au 15 avril (suivant si la chaudière est allumée)

Sono 35.00 € Uniquement pour Salle + Salle de réunion

Sépulture ou Vin d'honneur (avec vaisselle, cuisine et chauffage compris)

Salle..... 100.00 €

Scène montée 100.00 €

Caution..... 500.00 €

Pénalités de nettoyage..... 150.00 €

Détériorations (Vaisselle et/ou chaise et/ou cintre cassé ou manquant)

Verre..... 2.30 €

Assiette..... 2.50 €

Couvert.....	0.50 €
Tasse.....	1.50 €
Chaise	25.00 €
Cintre.....	2.00 €

Toute détérioration non listée ci-dessus sera facturée au prix coûtant au vu d'un justificatif.

Tarifs pour les associations communales :

Une gratuité pour manifestation (repas, concours de belote...) pendant le week-end (Samedi/dimanche), par année civile, salle « Le Clos de l'Arpent ».

A compter de la 2^{ème} manifestation :

Salle « Le Clos de l'Arpent » :

Salle + Salle de réunion	105.00 €
Salle + Salle de réunion + Cuisine	155.00 €

Ces tarifs comprennent également la vaisselle, le chauffage, et/ou la sono.

La scène montée sera mise à disposition gratuitement pour les associations d'Hambers sauf si celle-ci nécessite l'intervention des services techniques de la Communauté de Communes des Coëvrons, dans ce cas elle sera facturée 100 €.

Il est précisé que l'association « Hambers en scène » bénéficiera également de la gratuité de la salle le week-end précédent la première représentation (montage scène et décors).

Un contrat de location sera signé même pour la mise à disposition gratuite, un état des lieux avant et après la location sera effectué par le(s) responsable(s) de salle.

Location de chaises 0.50 €

Location de tables 2.50 €

Location de tables sur tréteaux avec bancs 2.50 €

CONCESSIONS CIMETIERE :

- Concession de 30 ans.....	200.00 €
- Concession de 15 ans.....	150.00 €

Ces prix s'appliquent pour une concession pour un caveau ou une cave-urne.

2024-32 Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne.

a) Contexte

La première Convention territoriale globale (CTG)¹ est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2020 et arrive à son terme en 2024. Elle vise à favoriser la transversalité des politiques publiques autour de la famille.

Pour rappel, les champs d'action de la CTG sont les suivants :

¹ Pour mémoire, la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La CTG couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.



Depuis son déploiement, de nombreuses actions se sont inscrites dans le plan d'actions pluriannuel de la CTG, notamment :

Enfance et Jeunesse

- Création d'un 0,5 pour accueillir des enfants porteurs de handicap dans les ALSH (49 enfants accueillis, soit 7603 heures d'accueil) ;
- Création d'un livret pour des activités sportives inclusives ;
- Développement des actions menées envers les jeunes (à Montsûrs, dans les communes, mobilité) ;
- Mutualisation de personnels d'animation pour aller vers des pleins temps à deux employeurs.

Petite enfance et Parentalité

- Réalisation d'un livret des modes d'accueil coëvronnais ;
- Réalisation d'un observatoire des données ;
- Promotion des métiers de la Petite Enfance ;
- Accompagnement des MAM (groupe de travail, soirées inter-MAM) ;
- L'événement Petite Enfance (parents et professionnels) réalisé chaque année, en partenariat.

Animation de la vie sociale

- Création de la Maison des Associations : concertation menée avec les acteurs concernés, construction du bâtiment, installation dans les locaux et coordination confiée à la Corne d'Abondance ;
- Conférences, ateliers, activités sur les thématiques de la promotion et prévention de la santé ;
- Organisation de soirées intergénérationnelles, sorties sur et hors du territoire pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs.

Logement et Habitat

- Développement du dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) par le Nymphéa (988 nuitées en 2023 et 40 places supplémentaires au foyer pour l'accueil des jeunes actifs ou ayant des besoins particuliers) ;
- 2020-2023 : 2300 informations / conseils dispensés pour de la rénovation de logements et 170 logements aidés financièrement par la 3C sur 2020-2021 ;
- Mise en place d'une procédure de signalement du logement indigne ou insalubre à Evron ;
- A Evron, 2 logements d'urgence et intermédiation locative (IML) en 2022 pour le public ukrainien.

La CTG a également permis le renforcement du travail partenarial entre les services et acteurs du territoire grâce à l'appui des cinq chargés de coopération.

Enfin, la CTG a permis le renforcement de l'appui financier de la CAF (+ 168K€/an en bonus territoire et financement chargés coopération supplémentaires).

b) Enjeux

Tout au long de l'année, les chargés de coopération et référents thématiques, responsables des champs d'action couverts par la CTG, ont travaillé à l'élaboration d'une CTG 2.

Les orientations 2025-2029 de la CTG 2 sont les suivants. Le plan d'actions thématiques détaillé est en cours de finalisation.

Orientations	Objectifs
Petite enfance & Parentalité	Promotion et maillage territorial de l'offre d'accueil sur le territoire des Coëvrans • Offrir une vision globale de l'offre d'accueil : renforcer le RPE en tant que guichet unique • Assurer une qualité d'accueil du jeune enfant sur le territoire • Développer et renforcer l'offre de service sur le territoire • L'accompagnement des MAM sur les Coëvrans Soutien des parents dans leur fonction parentale • L'événement petite enfance, un temps dédié aux parents et aux professionnels • Extension du LAEP • Développer les actions parentalité sur le territoire et renforcer leur accessibilité, diversité et complémentarité (Aller vers une maison des familles)
Enfance	Mettre en place une veille pour assurer la continuité du service aux familles • L'accueil des enfants scolarisés dès 2 an ½, en accueils collectifs de mineurs Permettre aux enfants d'être acteurs de leur vie sociale en créant des passerelles entre les structures (ALSH-conservatoire, club sportif) • Assurer des liaisons (transport, accompagnement) entre ces différentes activités et disciplines proposées Maintien du travail de conseil et d'accompagnement des communes sur le développement de leurs accueils périscolaires
Jeunesse	Maintenir le principe du « aller vers » au travers des animations jeunesse « Hors les murs » en développant les interventions jeunesse au sein des établissements scolaires du territoire (collèges et lycées), en plus des interventions dans les communes

	Identifier des relais locaux (élus, parents, habitants...) dans chaque commune pour garder le lien avec les jeunes, en complémentarité des interventions de l'animation jeunesse Développer la transversalité des dispositifs et des acteurs éducatifs au profit du public • Actions de développement des compétences psycho-sociales et action de sensibilisation à la santé sexuelle et affective auprès des jeunes (CLS-Trait d'Union- service jeunesse)
Animation de la vie sociale	Favoriser la coordination des acteurs sur le territoire : • Articuler la stratégie et les actions du Trait d'Union et de la Corne d'Abondance • Articulation avec les autres acteurs (et notamment le Nymphéa)
Accès aux droits	Adapter et poursuivre l'offre de services en faveur de l'accompagnement social des usagers • Mieux identifier les acteurs et les compétences en matière d'accompagnement à l'accès aux droits • Mieux identifier les acteurs et les compétences en matière d'accompagnement à l'inclusion numérique Lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès de manière égale et non discriminatoire aux services dédiés à la population • Identifier les dispositifs liés à l'accès aux droits en favorisant la mobilité et l'entraide • Mieux identifier les dispositifs de secours alimentaire sur le territoire
Habitat - Logement	Lutter contre les logements dégradés, insalubres, indécents • Améliorer l'information et le parcours des ménages à travers le service public de la rénovation de l'habitat • Réviser la politique locale de l'habitat : élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat • Accompagner les communes dans la revitalisation de leurs centres-bourgs Accompagner la population vers un habitat digne • Continuer la politique de signalement du logement indigne ou insalubre • Identifier les besoins de la population en termes d'accompagnement par un travail partenarial • Construire des réponses adaptées aux situations d'urgence Innover sur les nouvelles formes d'habitat et répondre aux enjeux intergénérationnels, et collectifs • Poursuivre le dispositif HTH et les accueils de jeunes actifs ou de jeunes ayant des besoins particuliers • Développer une offre d'habitat seniors
Handicap	Continuer à faciliter l'accès des enfants ayant des besoins spécifiques aux actions organisées par les milieux ordinaires : ALSH, J'me bouge, activités sportives, accueil de jeunes enfants, activités proposées par le Trait d'Union Contribuer à l'émergence d'un réseau de professionnels ayant pour objectif l'interconnaissance, l'échange de pratiques, la participation à des actions éducatives multi-partenariales Participer à la possibilité de répit ponctuel pour les parents et les aidants, en organisant des actions ponctuelles.

Santé	A destination des jeunes : • Développer les compétences psycho-sociales - à mener avec le Trait d'Union • Développer des actions de sensibilisation à la santé sexuelle et affective - en lien avec la MSP Evron A destination des parents : • Développer le soutien à la parentalité - notamment avec le Trait d'Union où seront initiés des groupes de parole • Développer des actions santé-environnement – par exemple qualité de l'air intérieur, Nesting
Gouvernance	Modification de la gouvernance de la CTG afin de permettre à chacun de trouver sa place (COPIL, partenaires, citoyens) Développement de la participation citoyenne dans les actions et politiques portées par la CTG Création d'un évènement grand public afin de communiquer sur les politiques publiques intégrées dans la CTG.

Avis du bureau :

Selon l'avis du bureau, la délibération ci-après sera soumise au conseil municipal :

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation de la démarche CTG faite lors du conseil communautaire du 5 novembre 2024 ;

VU la convention territoriale globale 2 (CTG 2) 2025-2029 et son plan d'actions ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la démarche CTG en vue de maintenir et développer sur le territoire les équipements et services aux familles.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

VALIDE le plan d'action proposé pour la période 2025-2029 et le principe de financement de la CTG, notamment les bonus territoire inscrits dans les conventions d'objectifs et de financement des équipements soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document ou avenant concourant au bon aboutissement et à la mise en œuvre de ce dispositif, ainsi qu'au financement des équipements concernés par la CTG.

2024-33 Futur lotissement, Impasse des Vergers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux propriétaires jouxtant la voie nouvelle du futur lotissement ruelle des Vergers ont souhaité avoir un accès depuis celle-ci à l'arrière de leur propriété. La création de cette voie ayant nécessité, l'acquisition de terrains et des dépenses

relativement importantes pour sa réalisation, le conseil Municipal, après avoir délibéré, valide les deux demandes moyennant le règlement d'un droit d'accès de 400.00€.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nom devra être donné au futur lotissement. Sur le cadastre, une des parcelles est nommée « Le Jardin ». Le conseil municipal décide de donner au futur lotissement le nom de « Lotissement Des Jardins », nomme l'impasse, « Impasse des Jardins ».

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ces deux dossiers.

2024-34 Entretien des parcelles communales cadastrée WK22, 122 et 162

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Equiliberté en lien avec l'association Les Chevaux du Montaigne souhaite organiser en 2026 un grand rassemblement de chevaux sur la commune d'Hambers. Afin de pouvoir répondre à cette demande la commune doit pouvoir mettre à disposition un grand terrain. Le terrain bordant la rue des sports semble correspondre aux besoins de l'association. Il y a donc lieu de modifier les termes de la mise à disposition des parcelles afin que celles-ci soient enherbées au moment de la manifestation.

La mise à disposition pour les deux années arrivant à échéance, une proposition de mise à disposition modifiée va être proposée aux agriculteurs de la commune. A partir du 25 novembre 2024, l'agriculteur retenu lors du tirage au sort aura la possibilité de mettre une culture en place, à l'automne 2025 les parcelles seront remises en herbe afin de permettre l'organisation de la manifestation qui aura lieu durant l'été 2026. Il aura la possibilité de récolter les parcelles ensemencées en herbe au printemps 2026.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la modification de la mise à disposition des parcelles cadastrées WK22, 122 et 162 pour 2025 et 2026.

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2024-35 Prise en charge financière d'un élève en classe ULIS – année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune est scolarisé pour cette année scolaire en classe ULIS à Mayenne à l'école Sainte-Anne/Saint-Joseph. La participation demandée par la commune de Mayenne s'élève à 467.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à cette participation.

2024-36 Dégradations lors d'une location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une location de la salle des fêtes « Le Clos de l'Arpent », des dégradations ont été constatées concernant, des chaises, deux poubelles et une vasque, le nettoyage de la salle n'a pas été fait correctement, 36 dépôts de poubelles ménagères ont été réalisés au lieu de trois autorisés sur le contrat de location.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas rendre la caution d'un montant de 500.00€ qui permettra le remboursement des frais occasionnés par toutes les dégradations constatées.

DÉCIDE de faire payer les 36 dépôts supplémentaires pour un montant de : 1.90€ x 36 soit 68.40€

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Ancienne salle des fêtes et mairie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait visiter l'ancienne mairie et salle des fêtes.

Décisions du Maire (pour information)

Monsieur le Maire communique aux Membres du Conseil Municipal les décisions qu'il a prise en vertu de la délibération de délégation afférente à l'exercice du droit de préemption urbain en date du 04/06/2020.

N° DE LA DECISION	OBJET
2024-10	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (WD160) située au 19, rue des Bleuets.

Questions et informations diverses

- Maison 9 rue de la Jouvinière : la personne qui avait fait une proposition sur le logement a fait savoir qu'il n'était plus intéressé.

Fin de séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
M^{me} TERRIEN Jacqueline



Le Maire
M. Bertrand CHESNAY



